

LE CASTRUM DE LURS, RÉSIDENTE DES ÉVÊQUES DE SISTERON

Installé sur une crête rocheuse dominant la plaine agricole de moyenne Durance, le village de Lurs conserve, dans sa partie la plus élevée, les vestiges du complexe monumental qui servit de résidence aux évêques de Sisteron vraisemblablement dès le début du ^{XII}^e siècle jusqu'à la Révolution (fig. 1). Sa position avantageuse au regard du vaste secteur qu'il dominait lui conférait, outre une dimension symbolique, une valeur stratégique certaine. Le village surplombe en effet le couloir durancien allant de Volx, près de Manosque, dans le bas-diocèse, aux portes de Sisteron, à l'extrémité nord du diocèse. Sur la rive droite de la Durance, Lurs surplombe le tracé de la voie Domitienne qui depuis la vallée de Reillanne rejoignait la Durance au niveau de la station routière d'*Alaunium*, située en contrebas du village, sur le site actuel de Notre-Dame-des-Anges. Vers le nord, la crête de Lurs se prolonge jusqu'à faire face au plateau de Ganagobie, derrière lequel l'éminence de Lure est visible, tandis que, vers l'ouest, le sommet du *castrum* comtal de Forcalquier se détache derrière le plateau de la Fare.

L'étude monumentale de la résidence épiscopale de Lurs, menée sur un temps relative-



Fig. 1 : Carte des Alpes-de-Haute-Provence, avec la situation de Lurs. (DAO auteurs)

ment court¹, avait l'ambition d'apporter des réponses aux multiples questionnements nourris tantôt par les sources textuelles tantôt par les imposantes maçonneries conservées en élévation. Difficile à appréhender dans son ensemble en raison de son ampleur et de sa configuration topographique, le site actuel est le fruit de la juxtaposition d'états différents. Ces derniers sont cependant difficiles à isoler et à replacer dans une succession cohérente de phases. L'écueil principal est représenté par les constructions les plus récentes qui ont, dans certains cas, compromis sans doute à jamais une lecture satisfaisante des aménagements médiévaux et modernes. En raison de ces difficultés, nous présentons dans cette contribution d'abord les éléments disponibles issus des sources écrites, puis le bâti conservé. Dans cette deuxième partie, une brève description des constructions actuellement visibles précédera une analyse architecturale qui ne pourra être exhaustive. Tout d'abord, seront exposées des hypothèses concernant l'aménagement primitif du site, qui, comme on le verra, paraît présenter des similitudes avec certaines fortifications de l'an mil. L'étude stratigraphique menée sur la façade sud du logis méridional soulève la question de l'affectation de cet espace et de la chronologie de sa première construction. Enfin, nous proposerons une lecture de la progression des constructions qui agrandirent et fortifièrent la résidence épiscopale – nous semble-t-il – tout au long du XIII^e siècle et dans la première moitié du XIV^e siècle. Nous mesurons parfaitement les limites des datations proposées : elles restent à vérifier par une enquête de terrain qui nécessiterait de sonder les niveaux archéologiques en complément de l'étude des élévations apparentes.

QUELQUES REPÈRES À PARTIR DES SOURCES ÉCRITES

L'histoire écrite de Lurs repose sur un mince corpus de documents connus essentiellement par des copies tardives. La légende de la donation du *castrum* de Lurs par Charlemagne aux évêques de Sisteron provient d'un passage contenu dans une nomenclature épiscopale de Sisteron, œuvre du début du XVI^e siècle connue par plusieurs copies postérieures². Elle doit par conséquent être écartée. Plus certaine est la mention du *castrum* de Lurs contenue dans un diplôme impérial de Conrad datant de 964-967³. L'évêque de Sisteron

1. Nous tenons à remercier chaleureusement M^{me} Imbs, propriétaire du site, de nous avoir accordé l'accès aux parties privatives.

2. La nomenclature épiscopale de Sisteron fut rédigée vers 1500 par la volonté de l'évêque Laurent Bureau. Plusieurs copies de cette composition furent réalisées au XVII^e siècle : Copie de 1618 : Carpentras, Bibl. Inguimbertaine [désormais BI], ms. 1857, fol. 309-318 ; BI, *Registre Peiresc*, ms. 1857, fol. 321-324 ; BnF, ms. 17558, fol. 63-68 ; à la fin du XVII^e siècle, le chanoine sisteronais Gaspar Gastinel l'intégra à la copie du *Livre vert* de l'évêché de Sisteron qui suivait son recueil de documents sur l'évêché : manuscrit sans côte, Collection Vallentin de Cheylard, Montélimar, G 514-521 (AD Drôme, 1 Mi 1082/R1 ; AD Alpes-de-Haute-Provence, 1 Mi 1/65).

3. Deux copies au moins existent de ce document : l'une conservée aux Archives des Bouches-du-Rhône, reprise par Joseph-Hyacinthe ALBANES, *Gallia Christiana Novissima*.

Ours revint d'Arles, où l'empereur le reçut à l'occasion d'un court séjour en Provence, avec le document prouvant la cession du *castrum de Lurs* aux évêques de Sisteron. Le texte souligne que la remise de ce diplôme garantira à l'évêque « de continuer à diriger son évêché en paix et dans son intégrité »⁴. Faut-il en déduire qu'une menace à ces principes d'unité et de paix planait sur le diocèse, ou bien s'agissait-il simplement d'une formule destinée à souligner la valeur de l'acte impérial ? Aucune indication ne vient, dans ce sens, de la figure de l'évêque Ours connu essentiellement pour avoir prolongé, grâce à une série de donations de biens situés non loin de la Durance, la politique philo-monastique de son prédécesseur Jean en faveur du monastère de Ganagobie et des moines clunisiens⁵.

Près de trente ans après le diplôme de Conrad, en 999, le *castrum* de Lurs servit de cadre à la souscription d'une charte concernant la donation de biens situés dans le comté de Nice en faveur de l'abbaye de Saint-Pons⁶. Les donateurs – Odile de Nice, son premier mari Miron et leurs enfants – obtinrent, probablement des comtes, une série de possessions dans la région de Sisteron, ce qui expliquerait leur présence à Lurs⁷. Dans cette charte, la lignée d'Odile s'affiche aux côtés de l'évêque de Sisteron, Frodon. De multiples indices prouvent leur proximité du moins politique à l'échelon local⁸, bien qu'un lien de parenté, impossible à démontrer en l'état actuel de la documentation,

Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, t. 1, Aix, Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron, Montbéliard, 1899, t. 1, *Instr.*, col. 443, n° IV, l'autre dans la nomenclature épiscopale (G 516). Theodor SCHEFFER, *Die Urkunden der Burgundischen Rudolfinger, Monumenta Germaniae Historica, Diplomata Regum Burgundiae*, Munich 1977, p. 159-161, n° 42.

4. ... *ut tale illi dedissemus privilegium, per quod suam diocesim Sistaricensis ecclesie... sub omni integritate quiete leniterque quivisset possidere.*

5. Selon la nomenclature épiscopale: *Ipse namque Joannes dedit Deo et Sancto Petro Cluniacensi podium Conoquoriense de patrimonio suo, et ibi construxit Ecclesias, unam in honore Sanctae Mariae, et aliam in honore Sancti Joannis baptistae in qua idem episcopus sepultus esse videtur, et alia multa bona fecit ibi* (G 515).

6. Comte E. CAIS DE PIERLAS (éd.), *Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice*, Monaco, 1903, n° 1.

7. Aucune certitude n'existe sur la filiation d'Odile avec le comte Guillaume. Les possessions sisteronaises de la lignée d'Odile pourraient provenir de cessions comtales, à l'instar des biens acquis par la même famille dans le diocèse de Nice. En 1002 et 1003, Miron rappela l'origine des biens niçois lors de la redistribution à leurs propres fidèles (Comte E. CAIS DE PIERLAS (éd.), *Cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice*, Turin, 1888, n° 18 et 19). Une charte antérieure à 993 montre Laugier, futur second mari d'Odile, recevant des biens dans le même secteur des mains des deux fils de Boson, ainsi que d'Odile et de Miron (*Ibidem.*, n° 19).

8. Mariacristina VARANO, « Institution épiscopale et autorité comtale dans le diocèse de Sisteron : le déplacement du pouvoir à Forcalquier et l'établissement de la concathédralité au XI^e s. », dans *Rives méditerranéenne*, 28, 2007 [En ligne]; Jean-Hervé FOULON, Mariacristina VARANO, « Réforme et évêcat en Provence : étude comparée des cas de Gap et de Sisteron au milieu du XI^e siècle », dans Actes du colloque *La réforme « grégorienne » dans le Midi, milieu XI^e-début XIII^e siècle* (Fanjeaux, 9-12 juillet 2012), *Cahiers de Fanjeaux*, 48, 2013, p. 311-342; Mariacristina VARANO, « L'évêché de Sisteron face à l'essor du nouveau pôle religieux de Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence, entre le XI^e et le début du XII^e siècle) », dans Sébastien FRAY, David MOREL (coord.), *Évêques et abbés à l'époque romane*, Actes du colloque d'art roman d'Issoire (2013), Aurillac, 2015, p. 59-79.

reste envisageable. Ce lien entre Frodon et la lignée des Nice-Vence marque l'amorce d'une période de repli de l'autorité épiscopale dans son diocèse; il inaugure également l'influence des descendants d'Odile de Nice, devenus les véritables seigneurs de Sisteron, sur l'évêché et sur son temporel. Peut-on conclure que la charte de 999 entérine la perte du *castrum* de Lurs par les évêques et son intégration aux possessions des Nice-Vence ?

Le devenir du *castrum* dans les années qui suivirent l'acte de 999 est difficilement perceptible puisqu'aucun document n'en fait plus explicitement mention pendant un siècle environ. La seule exception qui brise le silence des sources est une charte datée de 1066, considérée comme la pièce-maîtresse de la période de réforme de l'évêché de Sisteron⁹. Ce document consigne un récit d'évènements très probablement dressé postérieurement aux faits relatés, afin d'en légitimer la vision grégorienne¹⁰. Toutefois, il est possible qu'un noyau authentique lui servit d'assise puisque les sources disponibles autorisent à en considérer certains passages comme plausibles¹¹. Un exemple de la difficulté pour discerner dans ce document le vrai du faux est la mention laconique du *territorium* du *castrum* de Lurs évoqué comme un des biens que l'évêque Géraud veilla à maintenir dans le temporel épiscopal.

En 1110, une charte fournit la preuve que les évêques de Sisteron avaient perdu la propriété de Lurs. Dans ce document, Adélaïde comtesse de Forcalquier, héritière du comte de Provence Guillaume Bertrand, restitua à l'évêque la moitié « comtale » du *castrum*¹². Cette mention amena Jean-Pierre Poly à intégrer Lurs dans le groupe de châteaux provençaux édifiés sur d'anciens domaines publics et donnés *ad medium revestendum*¹³. Le mince corpus documentaire disponible pour la région sisteronaise au XI^e siècle ne permet pas de préciser quand et comment la lignée comtale avait acquis la propriété de la moitié du *castrum* épiscopal, construit – rappelons-le – sur un domaine de l'Église de Sisteron. Cependant, nous avançons l'hypothèse que dès la fin du X^e siècle la lignée des futurs comtes de Forcalquier participa, aux côtés

9. Cette charte n'est connue, dans son intégralité, que par une copie du XVII^e siècle: BI, ms. 514, fol. 130-130v. Elle fut entièrement admise et exploitée par Noël Didier dans son ouvrage sur la « concathédralité » entre Sisteron et Forcalquier (Noël DIDIER, *Les Églises de Sisteron et de Forcalquier du XI^e siècle à la Révolution. Le problème de la « concathédralité »*, Paris, 1954).

10. Il est difficile de déterminer à quels moments le contenu de la charte fut repris. L'une des périodes pourrait être l'épiscopat d'Henri de Suse (1244-1250).

11. Jean-Hervé FOULON, Mariacristina VARANO, « Réforme et épiscopat en Provence... », *op. cit.*, p. 311-342.

12. ...*medietatem illius castri quod dicitur Lurs, que a modernis vocatur comitalis...* (Jean COLUMBI, *De rebus gestis episcoporum Sistaricensium*, dans *Opuscula varia*, Lugduni, 1668, p. 130-131; Joseph-Hyacinthe ALBANÈS, *Gallia Christiana Novissima, op. cit.*, Instr., col. 449, n° XII; G 544-545, fol. 29v).

13. Jean-Pierre POLY, *La Provence et la société féodale (879-1166), Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi*, Paris, 1976, p. 155.

de l'aristocratie locale, à la mainmise sur les biens épiscopaux, théorie que la propriété de la moitié du *castrum* de Lurs contribue à accréditer.

L'autre moitié de l'ancien bien épiscopal fut rendue aux évêques de Sisteron en 1145 lors d'une transaction entre l'évêque Raimbaud et Tiburge d'Orange. L'origine généalogique de cette dernière, sur laquelle il conviendra de s'arrêter quelques instants, illustre parfaitement l'enchevêtrement des liens de parenté tissés entre la maison comtale et la lignée des Nice-Vence dans la deuxième moitié du XI^e siècle, qui se répercute sur la transmission héréditaire des deux moitiés du *castrum* de Lurs. Tiburge d'Orange (fig. 2) était en effet la petite-fille de la comtesse Adélaïde, veuve du comte Guillaume Bertrand et mère d'Adélaïde, première comtesse de Forcalquier. Elle était par conséquent liée à la donatrice de la partie comtale de Lurs par un rapport de parenté étroit. Mais Tiburge était aussi, du côté paternel, descendante de la lignée d'Odile de Nice, puisqu'après la mort du comte Guillaume Bertrand, la comtesse Adélaïde épousa en secondes nocces Bertrand Raimbaud, petit-fils d'Odile et fils de Raimbaud de Nice, ce dernier connu pour avoir été explicitement désigné par la charte de 1066 comme l'usurpateur de l'évêché de Sisteron¹⁴. De l'union entre la comtesse Adélaïde et Bertrand Raimbaud naquit un fils,

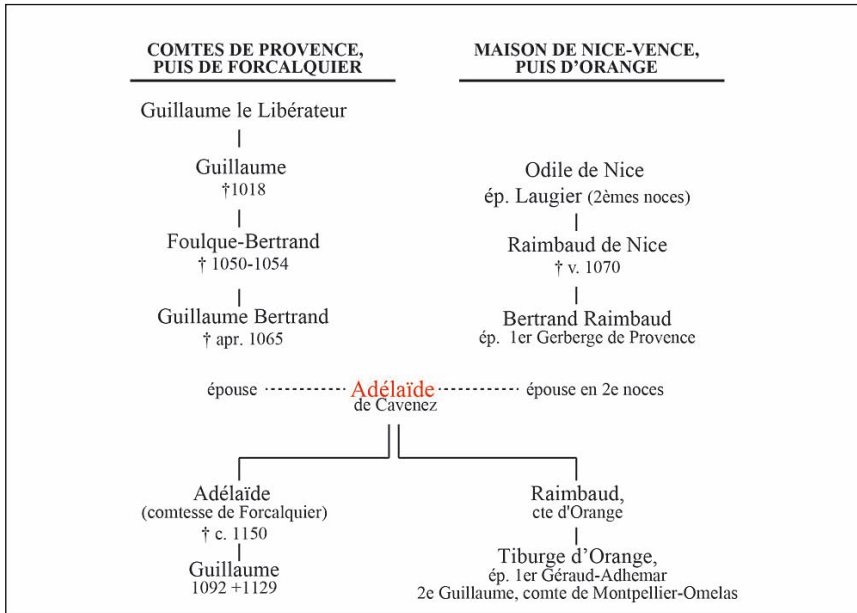


Fig. 2 : Généalogie de Tiburge d'Orange.

14. NOËL DIDIER, *Les Églises de Sisteron et de Forcalquier...*, op. cit., p. 182, n° 1.

Raimbaud, qui laissa en héritage le comté d'Orange à sa fille unique, Tiburge. La moitié « non-comtale » du *castrum* de Lurs que cette dernière rendit à l'évêque en 1145 devait par conséquent lui provenir de son grand-père, héritier direct de la lignée d'Odile de Nice. Tandis que la comtesse Adélaïde fit don de sa moitié, Tiburge procéda à une véritable transaction grâce à laquelle elle reçut des biens à titre de compensation¹⁵. La réintégration de Lurs dans le domaine épiscopal fut confirmée, peu de temps après, par deux bulles pontificales. Elles ne sont connues que par la copie qu'en fit le chanoine Gastinel à la fin du ^{xvii} siècle, les plaçant en ouverture de son recueil de chartes du Livre vert de Sisteron¹⁶. Eugène III (1152) et Adrien IV (1157), avec des formules quasi-identiques, confirmèrent à l'évêque Pierre de Sabran cette possession. Un siècle plus tard, en 1251, l'évêque de Sisteron Humbert reçut la confirmation de la possession de Lurs par diplôme de Guillaume roi des Romains¹⁷.

Les évêques de Sisteron s'établirent probablement à Lurs dès la récupération du château, au plus tard au milieu du ^{xii} siècle. Ils ne le quittèrent plus, malgré les tentatives du chapitre de Sisteron d'offrir aux évêques un lieu de résidence convenable dans la ville épiscopale et en dépit des injonctions, serments, procès et assignations dont les évêques firent l'objet jusqu'au ^{xvii} siècle afin de les contraindre à regagner leur siège naturel¹⁸. À Lurs, en revanche, les évêques promurent d'importantes campagnes de construction qui agrandirent la résidence, la transformant en une véritable forteresse et ce, malgré l'hommage que les évêques furent contraints de prêter à Charles I^{er} d'Anjou pour Lurs¹⁹. Les chartes du Livre vert copiées par le chanoine Gastinel à la fin du ^{xvii} siècle donnent un aperçu de l'attitude que les

15. Le chanoine Gastinel désigna cette transaction par le terme de « despartement » (G 550, fol. 37).

16. G 521, fol. 2; G 521, fol. 2v.

17. Par ce diplôme, le roi confirma à l'évêque la donation non seulement du *castrum* de Lurs, mais également de celui de Lincel (*Laudoncelli*). Quant au premier, la charte rappelle explicitement qu'il s'agissait d'une ancienne propriété épiscopale (... *dictum castrum Lurii tenuerunt ab antiquo et a tempore, cuius non extat memoria...*) Dieter HÄGERMANN, Jaap G. KRUISHEER, *Die Urkunden der Deutschen Könige und Kaiser, Monumenta Germaniae Historica, Die Urkunden Heinrich Raspes und Wilhelms Von Holland, 1246-1252*, Hannover, 1989, n° 156 et 157; G 525-527, fol. 12.

18. En 1244, au lendemain de sa nomination, l'évêque Henri de Suse reçut du chapitre cathédral une « chambre » (Jean COLUMBI, *De rebus gestis...*, *op. cit.*, p. 139). Deux ans plus tard, les chanoines décidèrent de donner au même évêque Henri de Suse, en raison – dit la charte – « de la pénurie autant spirituelle que matérielle de l'évêché », une maison et un jardin – situés entre la salle du cloître, l'église Saint-Thyrse et les murs de la ville (*quod est situm inter salam claustri, et muros civitatis Sistaricensis*) – pour y construire une résidence dans laquelle les évêques puissent habiter de façon confortable (G 540-541, fol. 26v, 10 septembre 1246). Mais ce projet ne fut pas réalisé, comme en témoigne une sentence arbitrale de l'archevêque d'Aix en 1285 qui imposa aux évêques de résider au moins trois mois par an à Sisteron, dans une résidence convenable accordée par les habitants et officiers aux fêtes majeures de l'année, sous peine d'une amende de 25 sous à payer au chapitre (Noël DIDIER, *Les Églises de Sisteron et de Forcalquier...*, *op. cit.*, p. 118 et n. 3). Pour les tentatives postérieures au ^{xiii} siècle de ramener l'évêque à Sisteron, v. *Ibidem, passim*.

19. Honoré BOUCHE, *Histoire chronologique de Provence*, Aix-en-Provence, 1664, t. I, p. 270; Édouard DE LAPLANE, *Histoire de Sisteron tirée de ses archives*, Digne, 1843, I, p. 456-463.

évêques, essentiellement du XIII^e siècle, adoptèrent au regard de leur domaine particulier²⁰. Henri de Suse (1244-1250) et Alain de Luzarches (1257-1277) furent particulièrement actifs dans l'agrandissement du patrimoine foncier local, tandis qu'Humbert Fallavel (1250-1256) obtint la confirmation impériale pour le *castrum*, mais fut contraint de prêter hommage à Charles I^{er}²¹. Avec Pierre Giraud de Puimichel (1277-1291), le site connut probablement la période de sa plus importante extension : selon la nomenclature épiscopale, cet évêque fit construire « le palais et les *fortalicia* du *castrum* »²². De nombreux documents du Livre vert confirment cette affirmation initiale. La nomenclature épiscopale rappelle également qu'à la fin du XV^e siècle l'évêque Jean Esquenart « fit bâtir le grand palais de Sisteron, la maison de l'abbaye de Cruis, et de nombreuses constructions au *castrum* de Lurs »²³.

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, Lurs fut, semble-t-il, le théâtre de trois sièges consécutifs qui endommagèrent les constructions du palais²⁴. À la fin du XVIII^e siècle, un projet de destruction du château n'aboutit pas en raison des difficultés imposées par les falaises du rocher²⁵. À des époques plus récentes, probablement dans l'après-guerre, l'ancien complexe épiscopal fut aménagé en logements sociaux avant de devenir une propriété privée actuellement sur le marché de la vente immobilière²⁶.

LA TOPOGRAPHIE DU SITE

La résidence épiscopale est installée sur une éminence rocheuse culminant à 660 m d'altitude, correspondant à une formation miocène. Le flanc oriental du rocher est caractérisé par une nette rupture de pente, comportant une falaise abrupte qui lui garantissait une défense naturelle. En descendant plus à l'est, cette falaise se prolonge par un talus relativement pentu jusqu'à

20. Le recueil se compose de la copie d'environ trois cents chartes issues d'un manuscrit probablement original conservé dans les archives de Sisteron. Les documents sont compris dans une fourchette chronologique allant du XII^e au XVI^e siècle, bien que la plus grande partie d'entre eux se rapporte à l'activité épiscopale du XIII^e siècle (v. Regeste, t. III : Mariacristina VARANO, *Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Âge (IX^e-XIII^e siècle). L'exemple de Forcalquier et de sa région*, thèse de doctorat, Université Aix-Marseille, 2011).

21. Selon la tradition locale Humbert mourut du chagrin « d'avoir été forcé de faire hommage, pour sa terre de Lurs, à Charles I^{er}, et de renoncer aux droits que les anciens rois de Bourgogne avaient donnés à ses prédécesseurs sur cette terre » (Léon DE BERLUC-PÉRUSSIS, *Les dates de l'histoire de Forcalquier*, Forcalquier, 1886, p. 67).

22. G 519.

23. *Ibidem*.

24. Jean-Joseph-Maxime FÉRAUD, *Histoire, géographie et statistique du département des Basses-Alpes*, Nyons, 1872 (réimpression de l'édition définitive de Digne 1861), p. 636.

25. Henriette FRONTERA-ROCHE, *Histoire de Lurs, terre impériale*, Manosque, 1969, p. 72.

26. Nous exprimons notre inquiétude quant au devenir de ce site sur lequel une récupération patrimoniale (procédure de préemption ?) serait tout à fait souhaitable.

atteindre les bords de la Durance, au lieu-dit *Giropey*²⁷. Le versant occidental du promontoire rocheux, quant à lui, tombe en pente relativement raide pour ensuite se prolonger vers une plaine agricole ample, scindée en deux parties par le cours d'un affluent de la Durance, le Lauzon.

Le complexe architectural, dans son état actuel, s'étire le long de la crête de la falaise, obéissant à la même orientation sud/nord. De plan approximativement trapézoïdal, l'ensemble couvre une longueur de 65 m environ, pour une largeur moyenne de 35 m, soit une superficie minimale de près de 2300 m² (fig. 3). Cependant, il est possible que le château ait été plus vaste qu'il n'y paraît à l'heure actuelle, et ait englobé certaines constructions étagées en contrebas du versant ouest, comme le laissent présager certains départs de murs de ce côté. Le site, tel qu'il se présente de nos jours, est constitué de plusieurs noyaux bâtis, à l'architecture hétérogène, et plus ou moins ruinés qui reflètent les diverses étapes de construction et d'agrandissements qui se sont échelonnées depuis le Moyen Âge jusqu'à une période très récente.

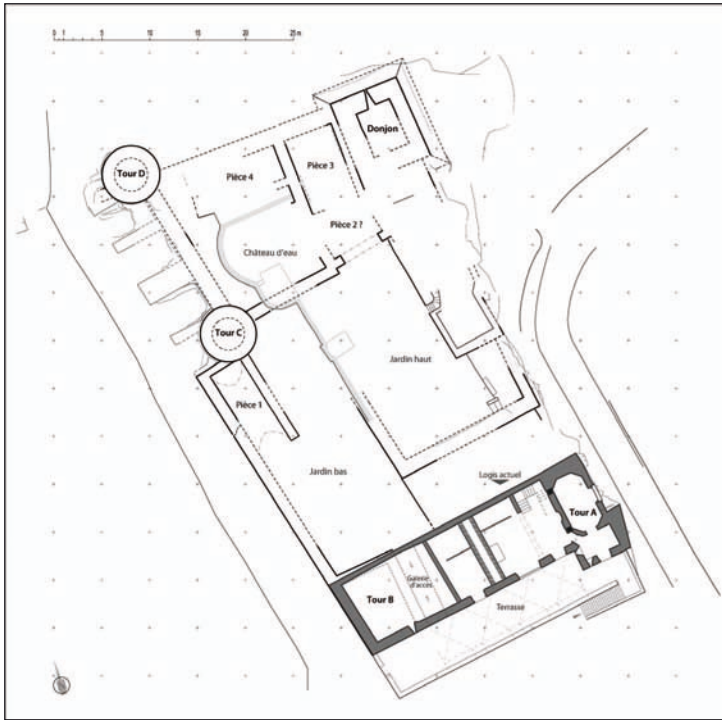


Fig. 3 : Plan général des constructions visibles aujourd'hui.
(Relevé établi par les auteurs)

27. Un hôpital de bord de route, installé sur le tracé probable de l'ancienne voie antique, est signalé à cet endroit dès le XIII^e siècle : *hospitale Giraudi Peis* (G 549, fol. 34 et 35, 8 septembre 1287).

Au sud du complexe se trouve un bâtiment à l'architecture composite, dont le côté oriental est aujourd'hui à usage d'habitation. Plusieurs fois restaurée, cette partie a subi des remaniements importants, venus modifier considérablement la volumétrie du corps de bâtiments primitif. En particulier, une terrasse sur portique a dû être adjointe, à une époque indéterminée, à la façade méridionale pour garantir l'accès à l'étage actuel au moyen d'un escalier latéral, déporté à l'extrémité est du bâtiment. La construction de ce dispositif a masqué l'ensemble de l'élévation de la façade ainsi que l'entrée principale du château qui se situe sous le portique. Au ^{xx}^e siècle, vraisemblablement dans l'immédiate après-guerre ou dans les années 1950-1960, des travaux ont profondément modifié la configuration des lieux. Une avancée qui avait probablement vocation de circulation verticale extérieure a, tout d'abord, été supprimée. Le volume central, ainsi dégagé, et celui qui le jouxte vers l'ouest ont été nivelés, de façon à constituer une aile homogène, donnant à la façade sud le caractère qu'on lui connaît aujourd'hui. Certaines ouvertures, enfin, ont manifestement été bouchées, pour en créer de nouvelles plus spacieuses et distribuées de manière régulière.

L'angle occidental de ce corps de bâtiment méridional, qui évoque les restes d'une tour, constitue le point de départ d'un imposant mur latéral, orienté sud-est/nord-ouest, construit pour délimiter le périmètre occidental du château, dans un but clairement défensif. Long de près de 27 m, bordé par un chemin carrossé, ce mur soigneusement construit, s'interrompt brusquement pour être prolongé par une maçonnerie en petit appareil. Cet ouvrage rejoint une tour de plan circulaire d'environ 6 m de diamètre et située en retrait d'environ 3 m par rapport au nu du mur (tour C). Une seconde tour de plan circulaire vient marquer l'angle nord-ouest du complexe épiscopal (tour D). D'un diamètre à peu près équivalent à la précédente, elle est édifiée à même le rocher qui affleure à cet endroit et remonte sensiblement vers l'est. La liaison entre ces deux tours était garantie par un mur rectiligne dont il ne reste aujourd'hui que quelques assises de soubassement et portions de blocage. À l'avant de ce mur, en contrebas, le rocher a été entaillé afin de ménager une série de salles voutées ouvertes vers l'ouest.

Le côté septentrional du château, qui n'est plus du tout occupé à l'heure actuelle, est très ruiné. La végétation et les éboulis en limitent considérablement la lecture. Cette partie fut en tout cas aménagée grâce à d'importants travaux réalisés sur le rocher : la crête et la pente occidentale ont notamment été creusées jusqu'à obtenir un large fossé. Une tour de plan quadrangulaire, que l'on peut sans doute assimiler à un donjon, occupe l'angle nord-est du site, sur la partie la plus élevée de la crête rocheuse. Erigé en petits moellons sur une base talutée, ce dispositif de défense aux murs épais, occupe une surface de 120 m² hors-œuvre. Il était lié à la tour circulaire qui coiffe l'angle nord-ouest du château par un mur dont l'existence n'est plus assurée que

par quelques traces de blocage. Enfin, très dégradée et d'accès périlleux, la bordure orientale du château est sous-tendue par une falaise. Le rocher, particulièrement friable de ce côté, semble s'être en partie désagrégé, entraînant sans doute dans sa chute certains pans de murs.

L'intérieur du périmètre que nous venons de décrire laisse apparaître des vestiges de constructions sporadiques et discontinus, dont l'observation et la compréhension demeurent extrêmement difficiles. Pour l'heure, ce cœur du château partiellement enfoui se découpe en deux zones séparées par un fort dénivelé. Les niveaux de circulations anciens, en l'absence de fouilles, ne sont pas décelables. L'accès actuel se fait, en partie basse, du côté occidental, par un passage large et voûté, qui traverse les soubassements de l'aile méridionale depuis la rue. Le côté oriental, en surplomb, est utilisé, quant à lui, comme jardin, et ne laisse guère entrevoir son organisation ancienne. Au beau milieu de cet espace, un grand château d'eau, aménagé sans surveillance archéologique, est venu percuter les constructions antérieures.

ÉLÉMENTS D'ANALYSE ARCHITECTURALE

Les importants remaniements constatés tout particulièrement dans la zone centrale compromettent aujourd'hui une lecture satisfaisante des différents états des constructions et de leurs jonctions. Dès lors, les chronologies sont mal maîtrisées et seules des hypothèses peuvent être avancées.

Un noyau primitif?

Le noyau primitif de la fondation épiscopale n'est pas reconnaissable sur le terrain. Toutefois, à l'angle sud-est du site, le substrat rocheux fut visiblement aménagé afin de créer une avancée. Celle-ci était naturellement défendue sur les versants est et ouest. Vers le sud et vers le nord, en revanche, des fossés furent probablement creusés : celui du sud est aujourd'hui difficilement perceptible en raison des aménagements modernes ; au nord, un fossé qui brisait la continuité de la crête est reconnaissable au pied du mur nord de la tour A actuelle (fig. 4).



Fig. 4 : Le fossé au nord du logis méridional, vu du chemin longeant la falaise à l'est du site. (Cliché Varano/Laharie)

Il prend aujourd'hui la forme d'une profonde dépression dont le profil se laisse percevoir sur la falaise orientale. Large d'environ 6,20 m (dans le sens nord-sud) et aujourd'hui comblé par un important apport de terre, ce fossé pourrait avoir renforcé la protection de l'avancée rocheuse. Bien qu'aucune certitude n'existe sur la datation de ce dispositif, son appartenance à une phase primitive paraît cohérente avec la morphologie des premières fondations castrales dont la fortification occupait l'extrémité d'éperons rocheux étroits très escarpés²⁸.

D'autres éléments observés dans l'aile méridionale pourraient être raccordés au complexe architectural antérieur aux transformations du XIII^e siècle. La façade méridionale du logis actuel prend appui sur le rocher dont la déclivité fut compensée par un important ouvrage de soutènement. Dans sa partie supérieure, cette façade montre une stratigraphie murale complexe. Trois segments de parements appartiennent à une construction édifiée en petits moellons formant des assises peu régulières (fig. 5). Leur limite occidentale est marquée par la présence d'un chaînage d'angle en pierres de

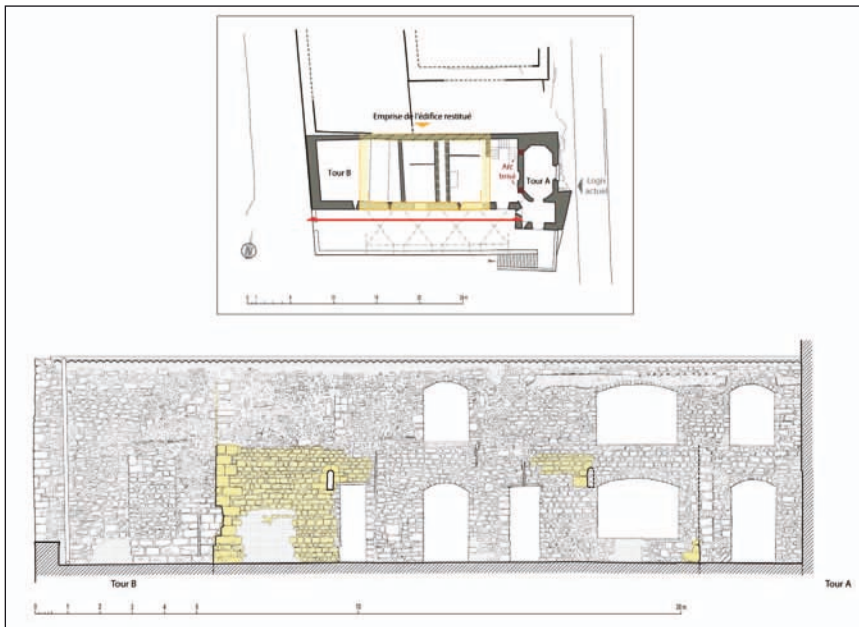


Fig. 5 : Relevé de l'élevation méridionale du logis sud, à partir du niveau de la terrasse actuelle. En orangé, les parties des maçonneries relatives au bâtiment le plus ancien. (Relevé établi par les auteurs)

28. Daniel MOUTON, *La Roca de Niozelles et les mottes castrales du bassin de la Durance moyenne et ses abords*, thèse de doctorat, Université Aix-Marseille I, 2003; Daniel MOUTON, *Mottes castrales en Provence: les origines de la fortification privée au Moyen Âge*, Paris, MSH, 2008 (*Documents d'Archéologie Française*, 102), *passim*.

taille de moyen module. Deux petites ouvertures en plein cintre, de facture identique, distantes l'une de l'autre d'environ 8 m entre-axe, percent cette élévation : l'une obstruée ne subsiste qu'en partie, tandis que l'autre, bien visible de l'extérieur, conserve un fort ébrasement intérieur. Les vestiges d'une maçonnerie en pierre de taille pouvant correspondre à un chaînage d'angle sont également perceptibles du côté oriental. Ces différents éléments ont pu appartenir à un bâtiment de plan rectangulaire orienté est-ouest, long de 15,30 m et dont la largeur, égale à 9 m environ, peut être restituée²⁹. La caractérisation de cet édifice est malaisée, soit qu'il ait eu une fonction cultuelle, soit qu'elle fut civile. Placé en position dominante, il constituait à la fois la façade principale du corps de bâtiment et la construction qui barrait l'accès au complexe épiscopal. Bien qu'aucune terminaison orientale s'apparentant à un chevet ne soit repérable, l'hypothèse que ce volume put servir d'église est envisageable. Bien orienté, il pourrait avoir constitué une chapelle de porte comme à Rougiers³⁰ ou dans les nombreux exemples provençaux présentés par Yann Codou dans ce même congrès³¹, ou avoir simplement constitué le noyau primitif du château comme à Gréoux-les-Bains³². Quant à sa datation, elle repose sur des indices bien minces. La confrontation de sa maçonnerie avec celles connues dans quelques édifices datant du premier art roman provençal peut fournir un repère. En particulier, nous proposons d'établir un parallèle avec l'église Saint-Donat-le-Bas de Montfort datée du troisième quart du XI^e siècle³³ : le type d'appareil et la mise en œuvre des jours peuvent être rapprochés de cet exemple. Ce type de baies, étroites, en pierre de taille, couvertes par un arc plein cintre extradossé, sont également visibles dans quelques chevets romans de la région, comme à Saint-Martin de Volonne, à La Madeleine de Bédoin ou à Saint-Julien-le-Montagnier. Bien que l'hypothèse d'une chapelle ne paraisse pas invraisemblable, il faut souligner que les sources écrites, en particulier le corpus du Livre vert qui rapporte environ 40 mentions d'espaces intérieurs au château, ne mentionnent jamais de chapelle castrale, ce qui paraît étrange. Il est probable que ce volume à l'entrée de la résidence épiscopale

29. Le mur gouttereau nord du logis actuel ayant été presque entièrement repris après le Moyen Âge, seul un tronçon de maçonnerie conservé en partie basse permet de restituer la largeur primitive du bâtiment.

30. Gabrielle DÉMIANS D'ARCHIMBAUD, *Les fouilles de Rougiers (Var). Contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen*, Paris, 1980, p. 102.

31. L'auteur a malheureusement dû renoncer à présenter dans ce numéro une version rédigée de son intervention.

32. Sandrine CLAUDE, *Le Château de Gréoux-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence) : une résidence seigneuriale du Moyen Âge et à l'époque moderne*, Paris, MSH, 2000 (*Documents d'Archéologie Française*, 80), p. 89-92.

33. Guy BARRUOL, *Provence romane, La Haute-Provence (tome 2)*, Zodiaque, La-pierrequi-Vire, 1977, p. 41 ; Rémi FIXOT, Andréas HARTMANN-VIRNICH, Caroline MICHEL D'ANNOVILLE, « L'église Saint-Donat-le-Bas : nouvelles recherches », dans Guy BARRUOL, Roseline BACOU, Alain GIRARD (dir.), *L'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon : histoire, archéologie, rayonnement*, Les Alpes de Lumière, Mane, 2001 (Les cahiers de Salagon, n° 4), p. 362-372.

subit, lors des réaménagements postérieurs, des reconstructions importantes le transformant en salle d'administration ou d'apparat.

L'extension de l'aile sud

Les extensions du secteur méridional de la résidence épiscopale s'appuyèrent sur l'édifice rectangulaire qui vient d'être évoqué. Deux volumes, que nous indiquons comme tour A (à l'est) et tour B (à l'ouest), furent construits de part et d'autre de ce bâtiment préexistant (fig. 6 et 7). La hauteur originale de ces ajouts n'est pas décelable et il est difficile de dire s'ils furent concomitants. Ils donnent en tout cas le sentiment qu'on aurait voulu former un complexe symétrique. Les longueurs des deux tours sont comparables en façade méridionale (tour A : 5 m, tour B : 5,50 m) et la situation des archères percées toutes à la même altitude renforce cette impression (fig. 3).



Fig. 6 : La tour A vue du sud-est.
(Cliché Varano/Laharie)



Fig. 7 : La tour B vue de l'ouest.
(Cliché Varano/Laharie)

À l'intérieur, la tour A était divisée verticalement sans doute dès l'origine en deux espaces : le volume méridional servit peut-être à accueillir un escalier. Le volume septentrional dépendait, au moins à l'étage, de l'espace attenant à l'ouest : en témoigne un arc brisé de 4,50 m d'ouverture qui donnait accès au volume que nous proposons de reconnaître, au moins au niveau inférieur, comme une église et qui fut probablement surélevé au moment de la mise en œuvre de l'arc. Le parfait alignement de ce dernier sur l'axe longitudinal du volume rectangulaire à l'ouest pourrait témoigner d'une campagne

de construction visant à monumentaliser cette aile du château. L'identification d'une *aula*, précédée d'une sorte d'antichambre installée dans la tour A, paraît probable. Trois archères percent encore les murs de la tour A, deux au niveau de la terrasse actuelle et une à l'étage. Leur hauteur modeste, la fente assez large, l'ample ébrasement intérieur et leur position près du niveau de sol pourraient orienter vers un horizon chronologique de la première moitié du XIII^e siècle, malgré les limites manifestes de ce genre d'approche typologique.

Le volume que nous appelons tour B a été quant à lui fortement remanié. Sur la façade méridionale, les vestiges relatifs à sa première construction sont rares. Il s'agit d'un pan de maçonnerie en pierres de taille de grand module, disposées en assises régulières, dans lequel une archère étroite fut aménagée. Ce même parement se retrouve sur le retour du mur à l'ouest, conservé sur une hauteur variant entre 7 et 9 m et sur une longueur d'environ 27 m, ce qui lui confère l'allure d'un mur d'enceinte. Comme pour la tour A, les archères, fortement ébrasées vers l'intérieur, témoignent du caractère militaire de la construction, mais elles comportent ici un étrier triangulaire à l'extrémité supérieure. Construction d'angle imposante, délimitant et défendant le château au sud-ouest, il n'est pas impossible que ce volume ait été conçu pour être ouvert, au moins partiellement, vers l'intérieur : l'aménagement, contre le mur occidental, d'une pièce voûtée en berceau brisé antérieure à la mise en œuvre de la tour circulaire C en témoignerait.

À l'intérieur de la cour, la lecture des dispositifs mis en œuvre probablement à la même époque est compromise par la perte de la plupart des jonctions entre les différentes constructions. En particulier, un ouvrage massif en U, qui devait se prolonger sous le château d'eau, paraît difficile à caractériser. La puissance de ses maçonneries et les caractéristiques des parements proches de ceux de la tour B orienteraient vers un ouvrage défensif. Il était peut-être percé au sud par une ouverture, mais cela ne peut être démontré à l'heure actuelle. Ce dispositif semble constituer une sorte de courtine interne, dont la construction tint visiblement compte des limites du fossé creusé au nord du logis ; à quelle fin et à quelle époque fut-il construit ? La question reste pour l'instant sans réponse.

L'agrandissement vers le nord

Le dernier ensemble que nous analysons est l'ouvrage réalisé à l'extrémité nord du complexe épiscopal. Il fut très probablement conçu et réalisé comme un projet de construction homogène et cohérent. Les éléments qui le composent dessinent un trapèze dont la base, située à l'ouest, était marquée par deux tours circulaires (tours C et D) et le sommet, à l'est, par une tour quadrangulaire assimilable à un donjon (fig. 3). En raison des mêmes lacunes évoquées plus haut, la jonction entre cet ouvrage et les constructions plus

au sud n'est pas perceptible. La tour circulaire D marque l'extrémité nord-ouest de l'ouvrage (fig. 8). La tour C, en revanche, paraît emboîtée dans d'autres maçonneries qui lui étaient sans doute préexistantes. Les deux tours circulaires pleines et sans ouvertures soulignent la vocation militaire de ce dispositif duquel faisait également partie la tour quadrangulaire (fig. 9). Sa position topographique, l'épaisseur des maçonneries, le soubassement tronconique, l'archère étroite qui perce le mur nord, la surface intérieure restreinte et le creusement d'un large fossé en contrebas (aujourd'hui large d'environ 14 m) en font une construction à vocation exclusivement défensive. À l'intérieur du périmètre trapézoïdal, des salles furent aménagées vraisemblablement



Fig. 8 : La tour circulaire D, définissant l'angle nord-ouest du complexe épiscopal. (Cliché Varano/Laharie)



Fig. 9 : Le donjon quadrangulaire. (Cliché Varano/Laharie)

blement contre les murs, aujourd'hui totalement disparus, qui reliaient les trois tours. Nous en avons reconnu trois: de surface variable, elles étaient voûtées en berceau brisé.

La chronologie de ce dernier dispositif repose, comme ailleurs, sur des arguments hétérogènes et parfois même fragiles. Le projet de construction de cette aile nord du complexe épiscopal fut manifestement animé par l'élaboration de nouvelles solutions architecturales, effets de mode ou alignement sur des pratiques expérimentales. L'élément clé est sans doute la juxtaposition du donjon quadrangulaire, dont le plan est hérité d'une conception traditionnelle de la pièce maîtresse du dispositif militaire, et des tours circulaires qui ne connurent de véritable épanouissement, en Provence qu'au XIV^e siècle³⁴. C'est cette association de formes qui, au cours de la deuxième vague castrale, pourrait revêtir aussi une fonction symbolique, comme à Buoux, ou dans les régions d'Apt et de Pélissanne³⁵. Cette construction septentrionale, tout comme l'extension du logis méridional, montrent la volonté des maîtres d'ouvrages d'épouser les pratiques en usage: non seulement dans la conception des plans, mais également dans les dispositifs et dans les solutions architecturales des ouvertures.

CONCLUSION

Deux aspects paraissent particulièrement intéressants à souligner. L'un et l'autre s'appuient sur l'analyse que nous venons de présenter et ouvrent sur des questionnements plus vastes qu'il conviendra de développer dans une contribution ultérieure. Le premier aspect porte sur l'exploitation conjointe du corpus de textes et des vestiges matériels pour la connaissance de la résidence épiscopale de Lurs. Quoique copiées à la fin du XVII^e siècle et donc de fiabilité incertaine, les chartes réunies dans le Livre vert de Sisteron contiennent de nombreuses indications micro-topographiques et chronologiques. Comment s'articulent-elles avec les observations issues de l'analyse de terrain? Dans la plupart des cas les deux sources demeurent complémentaires mais impossibles à superposer. C'est le cas en ce qui concerne les nombreuses mentions d'espaces internes au château, leur dénomination et leur emplacement approximatif. Dans une charte datant du 16 septembre 1282 le mot *fortalicium* apparaît pour la première fois, en association avec la « maison épiscopale »³⁶; après quoi, le terme revient très couramment, sans

34. Adopté dès les environs des années 1200, ce plan fut conçu et mis en œuvre par des équipes professionnelles (Gabrielle DÉMIANS D'ARCHIMBAUD, « Le château de pierre, le temps des mutations », dans *Matériaux pour l'histoire des cadres de la vie de l'Europe occidentale (1050-1250)*, Université de Nice, 1984, p. 64-65).

35. Michel FIXOT, « La construction des châteaux dans la campagne d'Apt et de Pélissanne du XI^e au XIII^e siècle », *Archéologie Médiévale*, 3-4, 1973, p. 258 et 268-269.

36. G 595, fol. 134.

que l'on arrive à déterminer s'il se rapporte à une construction précise ou à l'ensemble de la résidence. Dans la même logique, nous nous interrogeons sur l'absence totale de mentions concernant la chapelle castrale, absence d'autant plus étonnante que les seigneurs du lieu ne sont pas de simples religieux mais les évêques locaux. Seule la mention, en 1426, d'une *camera Sancti Joannis*³⁷ pourrait, en raison de l'hagionyme, conserver le souvenir d'une pièce à destination culturelle ou simplement une représentation du saint.

Le recueil constitué par le chanoine Gastinel nous indique aussi clairement à quels évêques le *castrum* de Lurs dut son épanouissement et sa fortune. Le corpus de chartes nourrit l'idée, déjà évoquée par la nomenclature épiscopale, que la résidence épiscopale fut bâtie et fortifiée au XIII^e siècle. Cette datation est parfaitement cohérente avec celle que nous proposons pour les ouvrages les plus significatifs encore visibles aujourd'hui, notamment les extensions de l'aile sud et la construction de l'ouvrage au nord. Cependant, ce parallèle tissé entre les deux sources demeure fragile et difficilement exploitable : la datation des maçonneries nécessite d'être affinée par des analyses plus poussées qui permettraient d'établir des chronologies relatives fiables. Quant aux chartes, elles contiennent des informations qui paraissent trop indirectes pour pouvoir être exploitées à des fins d'analyse archéologique.

Le deuxième aspect que nous tenons à évoquer en conclusion porte sur la capacité des seigneurs de Lurs, les évêques de Sisteron, à imposer un modèle constructif de résidence capable de s'appliquer à d'autres contextes topographiques. Nous relevons en effet de multiples similitudes architecturales entre la résidence de Lurs et le *castrum de Ybonicis* – actuellement Les Ybourgues, lieu-dit situé à environ 4 km à l'ouest de Forcalquier³⁸. Les évêques en sont les seigneurs dès l'extrême fin du XIII^e siècle. Un grand bâtiment au sud-ouest du village se structura autour d'un noyau primitif en L (aile 1 et 2), où l'aile sud aurait assuré la fonction résidentielle et daterait de la fin du XIV^e siècle³⁹. Les similitudes entre les deux résidences épiscopales ne sont sans doute pas dues au hasard. Elles pourraient s'associer sinon à un modèle, tout au moins à une même vague de construction avec laquelle les évêques de Sisteron visèrent probablement, à partir du XIII^e siècle, à marquer leur présence dans les *castra* leur appartenant.

Mariacristina VARANO, Marie-Laure LAHARIE

*

* *

37. G 625, fol. *Ibid.*, 208.

38. Mariacristina VARANO, *Espace religieux et espace politique...*, op. cit., t. II, p. 899-916.

39. Caroline MICHEL D'ANNOVILLE, *Limans. Hameau des Ybourgues*, Document final de synthèse, SRA-PACA, 2000.

RÉSUMÉ

Dominant la moyenne Durance, le village de Lurs conserve les vestiges du complexe monumental qui servit de résidence aux évêques de Sisteron vraisemblablement dès le début du XII^e siècle jusqu'à la Révolution. Son étude est nourrie par les sources écrites et par les imposantes maçonneries installées sur la crête rocheuse. Un diplôme impérial confirme la propriété épiscopale dès le X^e siècle. Après l'avoir perdu, au début du XII^e siècle les évêques sisteronais récupérèrent ce bien grâce à des donations des comtes et de l'aristocratie locale. L'étude monumentale des vestiges conservés met en évidence l'effacement des traces antérieures à la fin du XII^e siècle (au moins en élévation) et la présence d'importantes campagnes de construction du XIII^e siècle et de la première moitié du XIV^e siècle. Ces dernières sont aussi bien perceptibles à travers les nombreuses chartes inédites du Livre vert, copiées par le chanoine Gaspar Gastinel à la fin du XVII^e siècle.

RIASSUNTO

Il villaggio di Lurs, che domina il fiume Durance, conserva i resti monumentali della residenza che i vescovi di Sisteron utilizzarono probabilmente dall'inizio del XII secolo fino alla Rivoluzione. Lo studio di questo complesso architettonico è alimentato dalle fonti scritte e dalle importanti murature costruite sulla cresta rocciosa. Un diploma imperiale conferma la proprietà episcopale nella seconda metà del X secolo. Dopo averlo perso, i vescovi di Sisteron lo recuperarono all'inizio del XII secolo grazie ad alcune donazioni dei conti e dell'aristocrazia locale. Lo studio del complesso attualmente visibile mostra che nessuna muratura (almeno in elevazione) risale a un periodo anteriore al XII secolo, mentre sono evidenti le campagne di costruzione del XIII e della prima metà del XIV secolo. Queste ultime sono ben percettibili anche nei numerosi atti inediti del Libro verde copiati dal religioso Gaspar Gastinel alla fine del XVII secolo.